

FT411 – Colle sèche Plinthes PVC Souple – Wall Tape PVC**Descriptif**

Adhésif double-face destiné au collage des plinthes en PVC souple sur murs lisses.

Peut aussi coller les profilés pour formes d'appui et pour remontées en plinthes.

Domaine d'emploi

Usage en intérieur uniquement.

Ne pas utiliser sur murs rugueux : dans ce cas, éliminer la rugosité par tout moyen approprié.

Supports compatibles : tous supports muraux lisses et plans : plâtre, plaques de plâtre cartonnées, peintures murales (acryliques, glycérophthaliques), plastiques, bois brut, peint ou lasuré, bois composites (aggloméré, OSB, MDF, contreplaqué), carrelage et faïence, maçonnerie lisse et ragréage mural, papier peint lisse (sous réserve de la vérification de leur parfaite adhérence).

Matériaux à coller compatibles : PVC et autres matériaux plastiques souples.

Matières

- Grille PET enduite sur ses deux faces de colle acrylique

Références

Laize	Longueur	Référence
50 mm	50 m	37 47 180

Caractéristiques techniques

Caractéristiques produit	Valeur typique*
Épaisseur de l'adhésif	0.18 mm
Masse adhésive	200 g/m ²
Stockage	Stocké dans un lieu sec et tempéré (à une température comprise entre +18°C et +30°C et à une hygrométrie comprise entre 50 et 60% HR), le produit peut être conservé dans son emballage d'origine jusqu'à 12 mois.

*Valeurs représentatives typiques, à ne pas utiliser en tant que spécifications

Mise en œuvre

Préparation du chantier et des supports :

- La température ambiante du chantier doit être stabilisée depuis 48h minimum entre +18°C et +30°C.
- L'adhésif et les plinthes doivent être stockés sur le chantier au moins 24h avant la mise en œuvre, de manière qu'ils puissent suffisamment s'acclimater.
- Dépoussiérer soigneusement et éliminer totalement tout résidu de colle ou d'adhésif.
- Éliminer toute trace grasse à l'aide d'un produit dégraissant compatible avec le support : alcool isopropylique dilué type **VHB Cleaner réf. 22 77 900** (cf. § Options) ou acétone.
Ne pas utiliser d'essence ou de White-Spirit, car ce sont des produits gras.
- S'assurer que le support est parfaitement sec.
- S'assurer que le support est solide et ne se désagrège pas.
Ne pas appliquer par exemple sur un vieux béton ou sur un plâtre de mauvaise qualité.
- Sur support poreux (béton, mortier, ragréage, bois brut...), appliquer préalablement un primaire à base de résines acryliques.

Mise en œuvre :

- Dérouler l'adhésif sur le mur ou au dos des plinthes et maroufler avec la main.
- Ôter le film de protection sur 30 cm environ, en évitant de poser les doigts dessus.
- Positionner la plinthe en pied de mur et retirer progressivement le film de protection tout en pressant légèrement la plinthe contre le mur.
- Une fois le film entièrement retiré, presser fermement sur toute la longueur de la plinthe.

Options

VHB Cleaner :

- Nettoyant-dégraissant de surface à base d'alcool isopropylique dilué
- Bouteille de 1L
- Réf. 22 77 900
- Voir FT n°097



Dinac est une marque déposée de la société Dinac

Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

AVERTISSEMENT

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenue pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC
1210 Route les Révoulins – CS30929
38350 La Mure d'Isère
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03